Synthèses

Mai 2016

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

L'Observatoire économique et social

Les remboursements de soins de ville du régime agricole augmentent de + 0,6 % au dernier trimestre 2015

Les remboursements de soins de ville du régime agricole augmentent de + 0,6 % au quatrième trimestre 2015 en données CVS-CJO, venant contrebalancer le recul de - 0,4 % sur le troisième trimestre. Cette hausse est davantage portée par le régime des salariés agricoles (+ 0,9 %) que par le régime des non-salariés (+ 0,3 %).

Sur l'ensemble de l'année 2015, l'évolution des soins de ville du régime agricole est de + 0,9 %, avec - 0,6 % pour le régime des non-salariés et + 2,9 % pour les salariés.

Au dernier trimestre, la croissance des soins de ville est principalement portée par les médicaments rétrocédés et les frais de transports, dans une moindre mesure par les remboursements de soins de spécialistes, de dentistes et d'auxiliaires médicaux ; elle est atténuée par le repli des remboursements de soins de généralistes.

Les remboursements du régime agricole représentent 5,8 % des soins de ville tous régimes confondus

Le régime agricole protège les salariés, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite et des accidents du travail. Au titre des branches maladie, y compris maternité, et accidents du travail-maladies professionnelles (ATMP), il a remboursé 1,2 milliard d'euros au dernier trimestre 2015 pour les seuls soins de ville, soit 5,8 % des remboursements tous régimes confondus d'assurance maladie obligatoire.

Les non-salariés agricoles représentent 44 % de la population agricole protégée pour le risque maladie. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ils bénéficient de 56 % des remboursements de soins de ville du régime agricole.

La baisse tendancielle de la population non-salariée protégée en maladie se poursuit à un rythme stable, autour de - 3,0 % par an, alors que la population des salariés agricoles est dynamique depuis 2014 (+ 2,8 % sur un an). Ceci explique les rythmes d'évolution des dépenses différents entre les deux régimes. Ainsi, les remboursements de soins de ville des salariés agricoles, en augmentation de + 0,9 % au dernier trimestre 2015 par rapport au trimestre précédent, enregistrent une croissance de 0,6 point supérieure à celle des remboursements du régime des non-salariés.

Télécharger les données au format Excel :

Hausse conjuguée des remboursements de prescriptions et d'honoraires

En données CVS-CJO, les remboursements de soins de ville du régime agricole augmentent de + 0,6 % au quatrième trimestre 2015 (graphique 1 et tableau 1). Après la forte croissance enregistrée tout au long de l'année 2014, liée à la montée en charge des indemnités journalières (IJ) maladie des non-salariés mises en place à partir du 1er janvier et à la diffusion des nouveaux traitements contre l'hépatite C, les soins de ville ont évolué en dents de scie sur l'année 2015, autour d'une tendance légèrement haussière. La croissance des soins de ville est principalement portée par les remboursements de prescriptions pharmaceutiques et de frais de transport, ainsi que par les soins délivrés par les médecins spécialistes, les dentistes et les auxiliaires médicaux. La hausse de ces postes est cependant atténuée par le repli des remboursements de soins délivrés par les médecins généralistes.

Les remboursements de soins de ville augmentent de manière plus contenue dans le régime des non-salariés agricoles que dans celui des salariés. Pour le premier, l'évolution de + 0,3 % au quatrième trimestre fait suite à un trimestre en repli (- 1,0 %). Pour le second, la progression du troisième trimestre 2015 (+ 0,3 %) s'intensifie sur la fin d'année (+ 0,9 %).

Graphique 1

MONTANTS DES SOINS DE VILLE REMBOURSES PAR TRIMESTRE (DONNEES CVS-CJO)

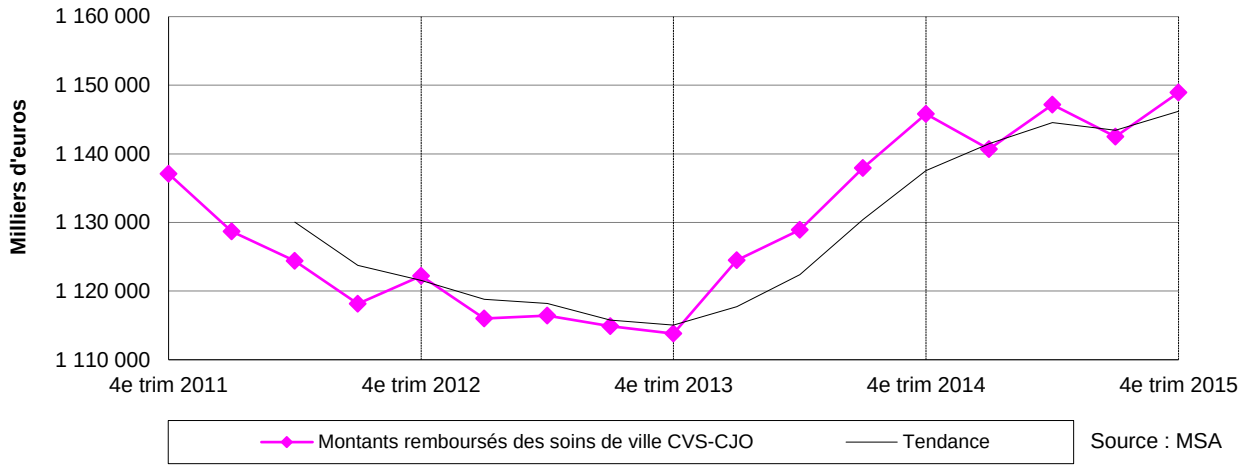

Source : MSA

A fin 2015, l'évolution annuelle des soins de ville atteint + 0,9 % (tableau 1), en décélération sur la seconde partie de l'année. Les deux régimes agricoles ont évolué de manière parallèle ; pour le régime des non-salariés, l'évolution des remboursements de soins de ville s'est graduellement atténuée (de + 0,8 % aux premier et deuxième trimestres à - 0,6 % au dernier). Concernant les salariés agricoles, la hausse a progressivement ralenti (de + 3,6 % à fin juin à + 2,9 % à la fin de l'année).

Tableau 1

EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Honoraires Privés		Prescriptions		TOTAL soins de ville	
	T/T-1 (1)	ACM (2)	T/T-1 (1)	ACM (2)	T/T-1 (1)	ACM (2)
4e trimestre 2014	+0,3%	-0,7%	+0,5%	+0,6%	+0,7%	+1,7%
1er trimestre 2015	-0,4%	-1,0%	-0,6%	+0,8%	-0,4%	+1,9%
2e trimestre 2015	+1,2%	-0,3%	+0,3%	+1,0%	+0,6%	+2,0%
3e trimestre 2015	+0,1%	+0,2%	-0,8%	+0,7%	-0,4%	+1,6%
4e trimestre 2015	+0,3%	+0,6%	+0,8%	+0,2%	+0,6%	+0,9%

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)
(2) Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

Source : MSA

Augmentation contenue des honoraires privés

En 2015, les remboursements d'honoraires privés ont augmenté de + 0,6 % par rapport à 2014. Au dernier trimestre 2015, ils enregistrent une progression de + 0,3 %, après + 0,1 % le trimestre précédent. Ce taux recouvre cependant des évolutions contrastées. Ainsi, pour le régime des non-salariés, la baisse des remboursements se poursuit à un rythme similaire d'un trimestre sur l'autre (- 0,5 %, après - 0,4 %). A l'inverse, pour le régime des salariés, le rythme de croissance des soins médicaux et dentaires s'accélère sur la fin d'année (+ 1,2 % après + 0,6 %). Sur un an, la progression s'élève à + 3,5 % pour ce régime (contre - 1,8 % s'agissant du régime des non-salariés).

Si les remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes et les dentistes restent orientés à la hausse sur le dernier trimestre 2015, ceux des médecins généralistes viennent modérer l'accroissement des honoraires privés (tableau 2).

Tableau 2

EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES MEDECINS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Médecins généralistes				Médecins spécialistes			
	Montants		Nombre de C+V		Montants		dont montants des actes techniques	
	T/T-1 (1)	ACM (2)	T/T-1 (1)	ACM (2)	T/T-1 (1)	ACM (2)	T/T-1 (1)	ACM (2)
4e trimestre 2014	-2,3%	-3,2%	-2,0%	-3,8%	+0,7%	+1,1%	+0,7%	+1,4%
1er trimestre 2015	-0,3%	-2,3%	+0,3%	-2,8%	-0,9%	-0,1%	-0,1%	+0,5%
2e trimestre 2015	+0,0%	-2,5%	-1,0%	-2,9%	+2,1%	+0,9%	+1,7%	+1,5%
3e trimestre 2015	-1,0%	-2,9%	-1,1%	-3,2%	+0,4%	+1,2%	+0,8%	+1,9%
4e trimestre 2015	-1,1%	-2,7%	-0,7%	-3,0%	+0,4%	+1,5%	+0,3%	+2,2%

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)
(2) Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

Source : MSA

Les remboursements des généralistes toujours orientés à la baisse

Après un premier semestre 2015 quasiment stable, les remboursements de soins des médecins généralistes retrouvent leur tendance orientée à la baisse (- 1,0 %) à l'été, confortée par une évolution de - 1,1 % au quatrième trimestre (tableau 2 et graphique 2).

Les consultations cotées en C représentent les deux-tiers des remboursements de soins des généralistes ; en repli au troisième trimestre 2015 (- 0,8 %), leur diminution s'atténue au dernier trimestre : - 0,4 %. A l'inverse, le recul tendanciel du nombre de visites cotées en V s'intensifie sur la fin d'année (- 3,0 % après - 2,2 %).

Le fléchissement des remboursements des médecins généralistes est de moindre ampleur dans le régime des salariés agricoles (- 0,3 %) que dans celui des non-salariés (- 1,7 %). Pour ces derniers, ce recul est similaire à celui du trimestre précédent et s'inscrit dans une tendance de long terme amorcée depuis plusieurs années, conjointement à la baisse de la population affiliée à ce régime.

Télécharger les données au format Excel :

Graphique 2

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS GENERALISTES (DONNEES CVS-CJO)

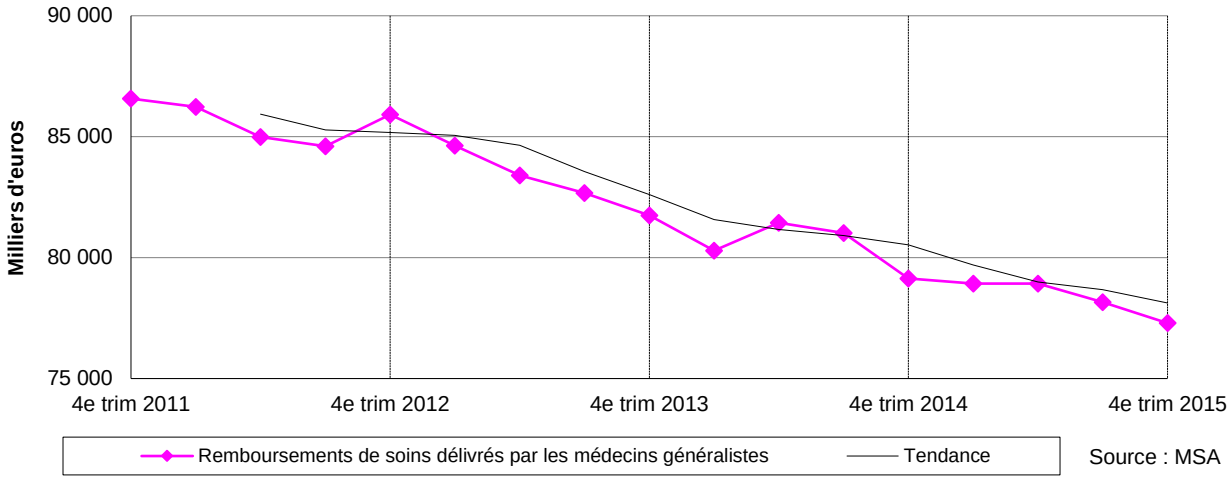

Source : MSA

Hausse confirmée des actes techniques des spécialistes

A la fin de l'année 2015, les remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes enregistrent un troisième trimestre consécutif de hausse (graphique 3). Leur évolution de + 0,4 % englobe néanmoins des dynamiques contrastées pour les actes techniques et les actes cliniques qui représentent 90 % de ce poste. Les remboursements au titre des actes techniques relevant de la CCAM (classification commune des actes médicaux), constituant les trois-quarts de l'activité, ralentissent (+ 0,3 % après respectivement + 0,8 % et + 1,7 % au troisième et deuxième trimestre) tandis que les consultations proprement dites (actes cotés en CS, représentant 16 % des remboursements) sont en baisse moins prononcée que celle du trimestre précédent (- 0,4 % après - 1,5 %).

Au 4e trimestre 2015, le recul des remboursements de consultations CS ne concerne que le régime des non-salariés (- 1,0 %), le régime des salariés connaissant une évolution nulle par rapport au trimestre précédent.

Parallèlement, la progression des actes techniques est portée par le régime des salariés (+ 1,2 %). Pour le régime des non-salariés, ces actes sont a contrario en léger repli (- 0,3 %).

Graphique 3

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS SPECIALISTES (DONNEES CVS-CJO)

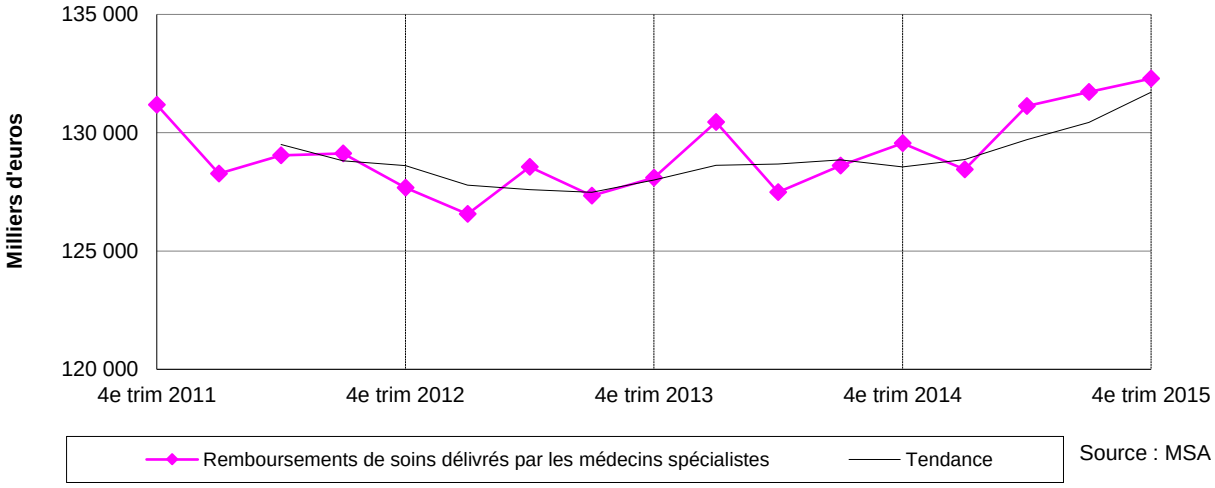

Source : MSA

Accélération des remboursements de soins dentaires

Les remboursements de soins délivrés par les dentistes représentent 3 % des soins de ville. Habituellement stable, ce poste de dépenses a cependant enregistré un net décrochage aux deuxième et troisième trimestres 2014 (graphique 4) qui peut s'expliquer par des retards de facturation à la suite de la mise en place de la CCAM (classification commune des actes médicaux) pour l'activité bucco-dentaire au 1er juin 2014. Les remboursements de soins dentaires ont retrouvé leur niveau usuel dès la fin de l'année 2014 et les trois trimestres suivants se sont caractérisés par une légère augmentation. A fin 2015, ils amorcent une nette accélération, en croissance de + 2,4 %.

Graphique 4

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES DENTISTES (DONNEES CVS-CJO)

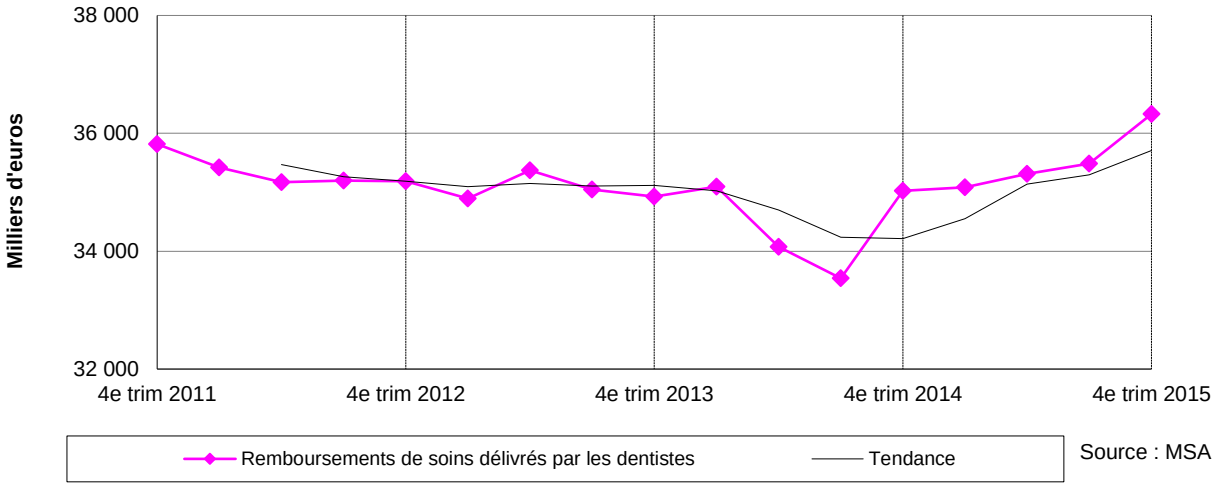

Source : MSA

La quasi-totalité des postes des prescriptions[1] en hausse

Après trois trimestres d'évolution en dents de scie, les remboursements de prescriptions terminent l'année 2015 en hausse : + 0,8 % au quatrième trimestre (graphique 5). Cette évolution concerne les deux régimes agricoles, l'augmentation étant néanmoins plus prononcée pour les salariés agricoles (+ 1,3 %) que pour les non-salariés (+ 0,5 %). Sur un an, la hausse des remboursements de prescriptions est modérée (+ 0,2 %), avec - 1,2 % pour les non-salariés et + 2,5 % pour les salariés.

Graphique 5

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES PRESCRIPTIONS (DONNEES CVS-CJO)

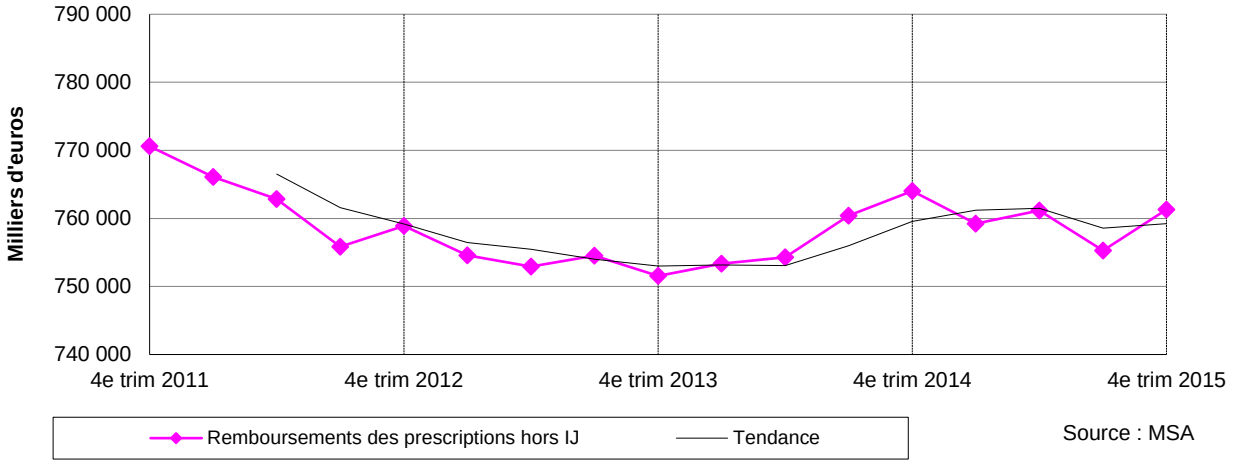

Source : MSA

[1] Voir définition et périmètre dans la partie « Méthodologie »

Au 4e trimestre 2015, tous les postes de dépenses constituant les prescriptions sont en hausse par rapport au trimestre précédent, excepté la biologie, dont les remboursements restent stables. Les postes les plus dynamiques sont les frais de transports de malades (+ 3,3 %) et, dans une moindre mesure, les médicaments (+ 0,7 %) et les auxiliaires médicaux (+ 0,5 % - tableau 3).

Tableau 3

EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES PRESCRIPTIONS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE (EN %) – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Auxiliaires médicaux		Médicaments		LPP		Biologie		Transport	
	T/T-1 (1)	ACM (2)	T/T-1 (1)	ACM (2)	T/T-1 (1)	ACM (2)	T/T-1 (1)	ACM (2)	T/T-1 (1)	ACM (2)
4e trim 2014	+0,7%	+2,5%	-0,3%	-1,1%	+2,6%	+2,5%	-1,3%	-2,0%	+1,3%	+1,7%
1er trim 2015	+0,5%	+2,5%	-1,2%	-0,5%	-0,5%	+3,1%	-3,0%	-3,5%	-0,2%	+1,4%
2e trim 2015	+0,7%	+2,8%	-0,2%	-0,2%	-0,1%	+3,0%	+2,4%	-2,5%	+0,0%	+0,6%
3e trim 2015	+0,3%	+2,7%	-2,7%	-1,2%	+1,0%	+3,4%	+1,5%	-2,4%	+0,2%	+0,7%
4e trim 2015	+0,5%	+2,4%	+0,7%	-2,1%	+0,3%	+2,4%	+0,0%	-1,5%	+3,3%	+1,0%

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)
(2) Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

Source : MSA

Les soins d'auxiliaires médicaux sur le même cap

Sur un an, la croissance des remboursements d'actes d'auxiliaires médicaux s'élève à + 2,4 % à fin décembre, après + 2,7 % à fin septembre et + 2,8 % à fin juin (tableau 3).

Au quatrième trimestre 2015, ceux-ci poursuivent leur progression tendancielle (graphique 6), avec une évolution de + 0,5 %, légèrement supérieure à celle du trimestre précédent (+ 0,3 %). Cette accélération est imputable au seul régime des salariés agricoles, dont la croissance passe de + 0,5 % à + 1,4 % en fin d'année. Les remboursements pour les non-salariés conservent pour leur part un rythme d'évolution stable sur les deux derniers trimestres 2015 (+ 0,2 %).

Graphique 6

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES AUXILIAIRES MEDICAUX (DONNEES CVS-CJO)

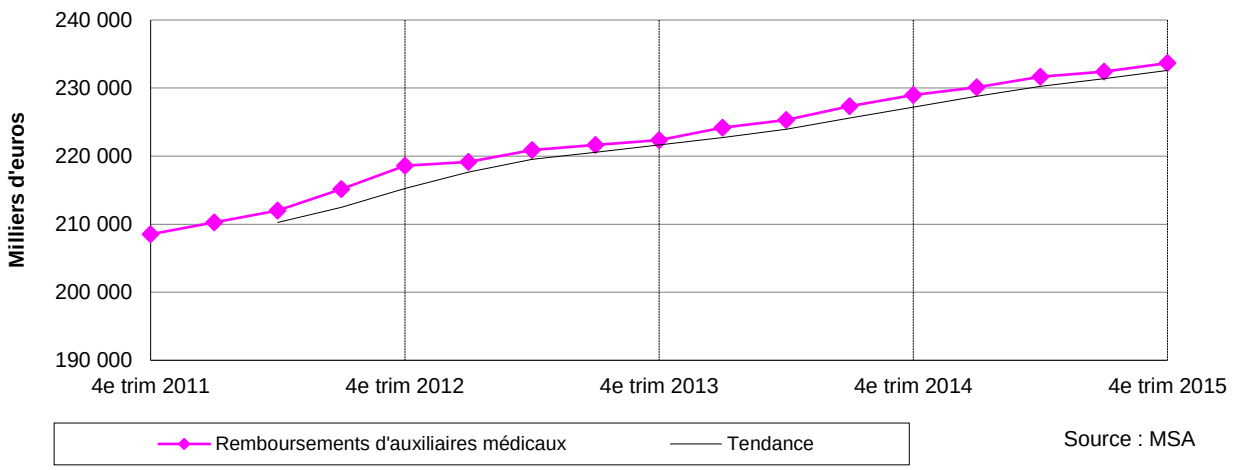

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :

Pour les infirmiers, les montants de soins remboursés continuent de progresser, mais à un rythme contenu : + 0,4 % au quatrième trimestre, après + 0,3 % le trimestre précédent. L'activité, mesurée en nombre d'actes, est d'ailleurs quasiment stable sur ces trimestres (+ 0,0 % et + 0,1 % respectivement).

En accélération depuis le début de l'année 2015, l'évolution des remboursements de soins des masseurs-kinésithérapeutes atteint + 0,8 % au quatrième trimestre 2015, après + 0,4 % au troisième trimestre et + 0,2 % précédemment. L'intensification de leur activité en fin d'année est notable : + 1,1 %, après + 0,6 % et + 0,2 % au troisième et deuxième trimestre 2015. Elle se retrouve dans les deux régimes agricoles.

Regain des remboursements de médicaments après le creux de l'été

Après un net décrochage à l'été 2015, les remboursements de médicaments sont en hausse sur le quatrième trimestre (+ 0,7 % - graphique 7). Pour autant, les niveaux de remboursement restent sensiblement inférieurs à ceux des deux premiers trimestres de 2015. La tendance baissière observée à long terme ne semble pas interrompue. Sur un an, la diminution des remboursements de médicaments atteint - 2,1 %.

Graphique 7

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE MEDICAMENTS (DONNEES CVS-CJO)

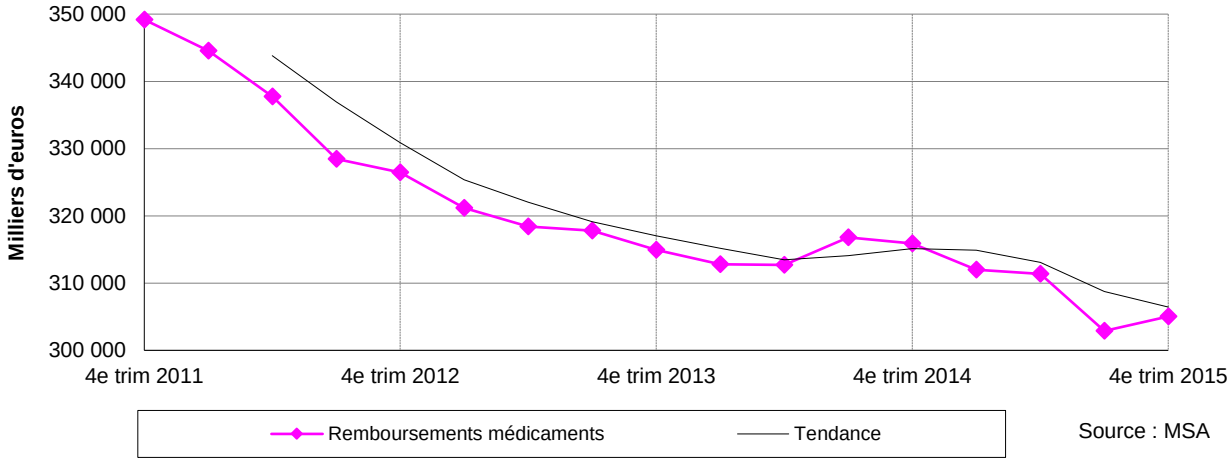

Source : MSA

La baisse des remboursements de médicaments délivrés en officine s'accentue au quatrième trimestre, avec un repli de - 0,7 %, après - 0,1 % au trimestre précédent. Pour cette fin d'année, le recul est plus accentué pour les médicaments avec ticket modérateur (- 1,2 %), que pour les médicaments sans ticket modérateur (- 0,2 %).

Les remboursements de médicaments rétrocédés chutent de - 27,1 % au troisième trimestre 2015, puis augmentent de nouveau, de + 18,5 % au quatrième trimestre 2015 (graphique 8). Ces fortes évolutions expliquent le profil heurté des prescriptions de médicaments sur la seconde partie de l'année 2015. La relative faiblesse des montants remboursés au titre de la rétrocession hospitalière au troisième trimestre 2015 résulte vraisemblablement de retards de facturation pouvant être liés à la mise en place de la mesure Ecart Rétrocession Indemnisable (ERI) qui a nécessité des mises à niveau des logiciels utilisés par les établissements de santé. La fin de l'année 2015 se caractérise par un rattrapage partiel de ces retards. Malgré ce phénomène de report sur la fin d'année, les médicaments rétrocédés sont en nette diminution (- 13,5 %) par rapport au quatrième trimestre 2014. Ce dernier a constitué un point culminant des remboursements des nouveaux traitements contre l'hépatite C ; par la suite, la fixation du prix négocié par le CEPS et l'arrivée de bithérapies, relativement moins onéreuses, ont induit un retournement de tendance sur 2015.

Graphique 8

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE MEDICAMENTS RETROCEDES (DONNEES CVS-CJO)

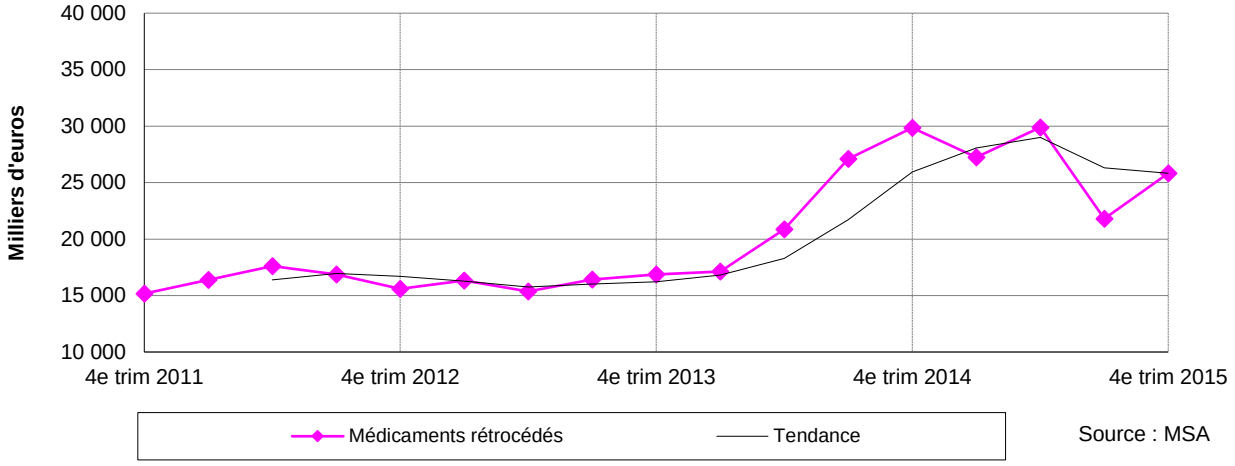

Source : MSA

LPP, biologie : une contribution limitée à la croissance des prescriptions

Au quatrième trimestre 2015, les autres postes constituant les prescriptions contribuent faiblement à la croissance de celles-ci (0,05 point sur 0,8 % de croissance). D'une part, les remboursements de petits appareillages et autres dispositifs médicaux (dits « produits de la LPP ») ralentissent, avec une évolution de + 0,3 %, après + 1,0 % le trimestre précédent. Ils sont même en baisse pour le régime des non-salariés (- 0,3 %), tandis que les remboursements concernant les salariés agricoles décélèrent seulement (+ 1,5 %, après + 2,3 %).

D'autre part, les remboursements d'actes de biologie sont stables par rapport au troisième trimestre 2015. Cela fait suite à deux trimestres d'augmentation soutenue dans les deux régimes agricoles : + 2,4 % au deuxième trimestre et + 1,5 % au troisième.

Pic de dépenses de transports

Les remboursements de frais de déplacements des malades enregistrent un rebond atypique en fin d'année 2015, avec une croissance de + 3,3 %, après trois trimestres de relative atonie (graphique 9). Alors que ce poste de dépenses ne constitue que 6,4 % des soins de ville du régime agricole, et 9,6 % des prescriptions, il contribue à la croissance de ces dernières à hauteur de 0,3 point, sur une évolution totale de + 0,8 % au dernier trimestre 2015.

Graphique 9

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES TRANSPORTS (DONNEES CVS-CJO)

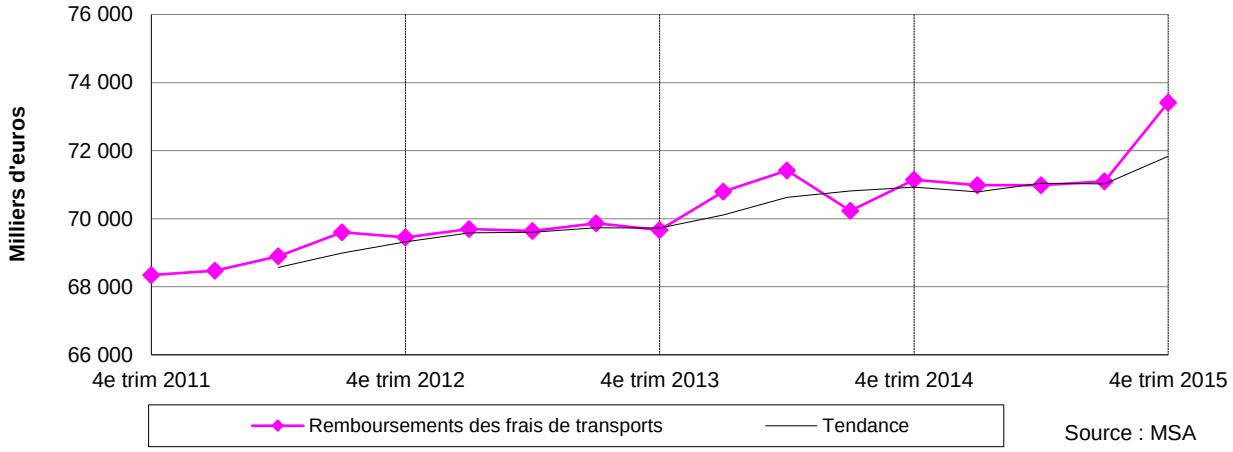

Source : MSA

Ralentissement de la croissance des paiements d'indemnités journalières

Au quatrième trimestre 2015, les versements d'indemnités journalières (IJ) pour l'ensemble du régime agricole continuent d'augmenter (+ 0,2 %), mais de manière plus modérée que les trimestres précédents (+ 1,1 % au deuxième trimestre et + 1,2 % au troisième) (graphique 10).

Cette hausse provient uniquement de la dynamique des IJ des non-salariés agricoles, qui représentent 21 % des versements et augmentent de + 2,7 % au dernier trimestre 2015, tandis que les IJ des salariés agricoles sont en léger recul (- 0,4 %).

Ce repli pour le régime des salariés est entièrement imputable aux arrêts faisant suite à un accident de travail ou à une maladie professionnelle (IJ ATMP), en nette diminution (- 3,3 %). A contrario, les versements d'IJ maladie, après un troisième trimestre stationnaire, renouent avec la croissance (+ 1,4 %).

Pour les non-salariés, la baisse des versements d'indemnités journalières au titre d'un ATMP se poursuit (- 0,6 % après - 0,4 %). En revanche, s'agissant des IJ maladie, le quatrième trimestre 2015 enregistre un rebond (+ 9,7 % après + 1,5 %) pourtant déconnecté de la montée en charge, désormais achevée, de cette prestation mise en place au début de l'année 2014.

Graphique 10

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS D'INDEMNITES JOURNALIERES POUR L'ENSEMBLE DU REGIME AGRICOLE ET POUR CELUI DES SALARIES AGRICOLES (DONNEES CVS-CJO)

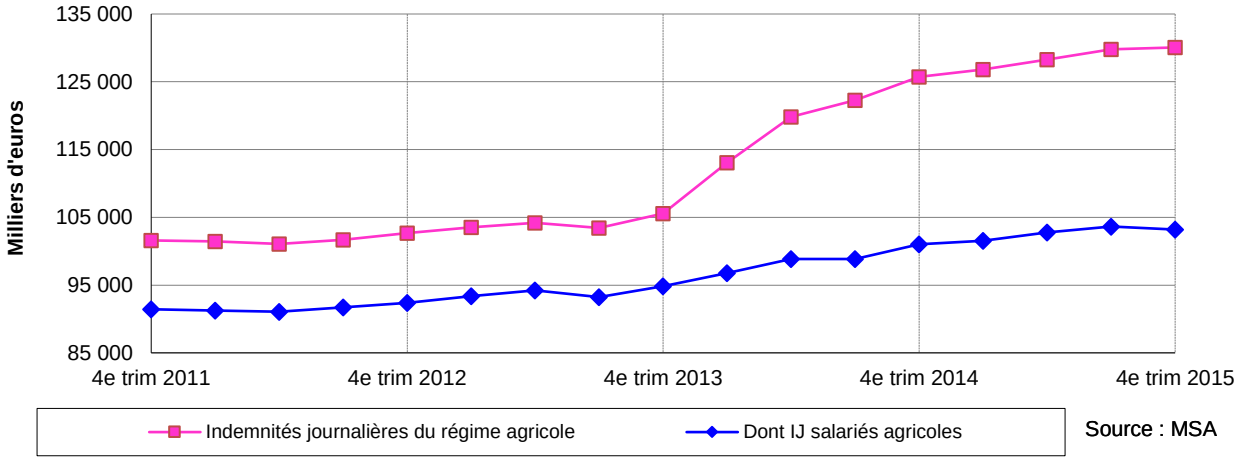

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :

Méthodologie

Pourquoi des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés ?

Au cours d'une année, plusieurs événements, comme les variations météorologiques et les périodes de congés, induisent des variations dites saisonnières, c'est-à-dire des évolutions qui se retrouvent chaque année à la même époque. Ces variations entraînent des oscillations constantes non significatives qui rendent difficile l'émergence d'une tendance réelle.

De la même manière, au cours d'une année, il y a plus ou moins de week-ends, de jours fériés et de ponts : le nombre de jours ouvrés modifie de manière non négligeable les données et peut également altérer l'analyse des résultats.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrés (CJO) permet de neutraliser ces deux effets.

Pourquoi les données d'un trimestre varient-elles d'une publication à l'autre ?

Les modèles de régression utilisés pour corriger les séries statistiques de l'ensemble des postes de remboursement des variations saisonnières et des jours ouvrés sont de type ARIMA (processus auto régressif et à moyennes mobiles intégrées).

Les séries sont constituées par régime agricole (salariés/non-salariés) en privilégiant les dénombrements de prestations aux remboursements. La valeur de l'honoraire moyen mensuel est ensuite appliquée aux séries en dénombrement afin de déterminer des séries en montant.

Chaque mois, les modèles sont recalculés, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des données CVS-CJO.

La méthode statistique utilisée pour corriger les séries des variations saisonnières et des jours ouvrés repose sur les programmes TRAMO (Time series Regression with Arima noise, Missing observations and Outliers) et SEATS (Signal Extraction in Arima Time Series) contenus dans le logiciel DEMETRA. Le programme TRAMO est un programme dédié à l'estimation et à la prédiction de modèles de régression type ARIMA. Le programme SEATS permet l'identification des composants non observés dans les séries temporelles après l'estimation de paramètres d'un modèle de type ARIMA.

Champ

Les données présentées ici sont celles de la France métropolitaine.

Définitions

Régime agricole :

Le régime agricole protège l'ensemble de la profession agricole, répartie entre le régime des salariés agricoles et le régime des non-salariés agricoles. Il couvre les risques maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), accidents du travail - maladies professionnelles, retraite et famille.

Population protégée en maladie :

Il s'agit des personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont droit aux prestations du régime agricole d'Assurance maladie obligatoire.

Soins de ville :

Les soins de ville comprennent :

- les soins dispensés par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures). Les honoraires des médecins libéraux en établissements et ceux des salariés sont également compris.
- les actes d'analyse effectués en laboratoire,
- les prescriptions de médicaments (hors produits en sus),
- les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (hors produits en sus), appelés produits de la LPP,

- les frais de transport des malades,
- les indemnités journalières maladie et ATMP. Les indemnités journalières maternité (qui ne font pas partie de l'ONDAM) sont exclues du champ. Les indemnités journalières maladie des non-salariés n'ont été mises en place qu'à partir du 1er janvier 2014.

Les paiements forfaitaires trimestriels ont été exclus du champ des soins de ville : forfait médecin traitant, rémunération au médecin traitant et majoration personne âgée (FMT-RMT-MPA).

Les données statistiques ne prennent pas en compte les montants directement payés par la caisse centrale, comme le FIR, la ROSP, les prises en charge de cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux, les remises conventionnelles des laboratoires pharmaceutiques…

Honoraires privés :

Il s'agit des remboursements de soins délivrés par les médecins généralistes et spécialistes libéraux (honoraires médicaux) et ceux des dentistes libéraux.

Prescriptions :

Dans cette synthèse, les prescriptions incluent les actes d'auxiliaires médicaux, les actes de biologie, les médicaments, les produits de la LPP ainsi que les frais de transport.

Médicaments en officine, médicaments rétrocédés :

Les médicaments en officine concernent exclusivement les médicaments dispensés en pharmacie de ville, par opposition aux médicaments dits « rétrocédés » issus de la rétrocession hospitalière. Ces derniers sont dispensés par une pharmacie hospitalière à des patients non hospitalisés.

Pharmacie avec ou sans ticket modérateur :

Le ticket modérateur est la partie des dépenses de santé qui reste à la charge de l'assuré après le remboursement de l'Assurance maladie obligatoire. Il varie en fonction des actes et des médicaments, de la situation du patient et du respect ou non du parcours de soins coordonnés. L'Assurance maladie complémentaire peut prendre en charge tout ou partie du montant du ticket modérateur.

L'expression « pharmacie remboursée avec ticket modérateur » signifie que le ticket modérateur est à la charge du patient (avant intervention possible de l'Assurance maladie complémentaire).

L'expression « pharmacie remboursée sans ticket modérateur » signifie que l'Assurance maladie obligatoire a pris en charge l'intégralité du remboursement des médicaments :

- soit parce que les médicaments sont par nature remboursés à 100 % car considérés comme irremplaçables et particulièrement coûteux,
- soit parce que le patient bénéficie d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée, d'une grossesse, d'un accident du travail, etc.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile
ALD : affection de longue durée
ATMP : Accidents du travail - maladies professionnelles
C : Consultations
CCAM : classification commune des actes médicaux
CEPS : Comité économique des produits de santé
CJO : Corrigé(es) des jours ouvrés
CVS : Corrigé(es) des variations saisonnières
ERI : Ecart Rétrocession Indemnisable
FIR : Fonds d'intervention régional
FMT : Forfait médecin traitant
IJ : Indemnités journalières
LPP : Liste des produits et des prestations
MPA : Majoration personnes âgées
ONDAM : objectif national des dépenses d'assurance maladie
RMT : Rémunération médecin traitant
ROSP : Rémunération sur objectifs de santé publique
VHC : Virus de l'hépatite C
V : Visites

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Directeur de la publication, Alain PELC – Rédacteur en chef : David FOUCAUD
40 rue Jean Jaurès	Département Prestations Maladie, Damien OZENFANT - Synthèse réalisée par Cécile PRÉVOT
93647 Bagnolet cedex	Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN
	Diffusion : Claudine GAILLARD – gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr – Mireille MEDELICE - medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore